

## **PRISE DE POSITION DE L'AMM SUR LE RÔLE DU MÉDECIN DANS L'OBÉSITÉ**

Adoptée par la 57<sup>e</sup> Assemblée Générale de l'AMM, Pilanesberg, Afrique du Sud,  
Octobre 2006

### **PRÉAMBULE**

1. L'obésité a été reconnue comme l'une des questions de santé les plus importantes à laquelle se trouve confronté le monde au 21<sup>e</sup> siècle. Elle touche tous les pays et groupes socio-économiques et absorbe une part importante des ressources de santé.
2. L'obésité a des origines complexes liées aux changements économiques et sociaux de la société et également à l'environnement obésogénique dans lequel vit une grande partie de la population.
3. L'AMM demande donc aux médecins de mettre à profit leur rôle de leaders afin que les autorités sanitaires nationales fassent de la lutte contre l'obésité une priorité en instaurant des politiques culturellement adaptées et en impliquant les médecins et les autres parties ayant un rôle clé.

### **L'AMM RECOMMANDE QUE LES MÉDECINS:**

1. Contribuent à faire évoluer la société afin que cette dernière favorise un environnement propice à des choix alimentaires sains et à des exercices ou des activités physiques régulières pour tous les individus;
2. Expriment leur inquiétude, à titre individuel et au travers des associations médicales, au sujet d'un abus de la télévision et des jeux vidéo qui empêchent l'activité physique chez les enfants et les adolescents dans de nombreux pays;
3. Encouragent les individus à faire des choix sains;
4. Reconnassent la valeur d'une décision personnelle et l'influence néfaste exercée par l'environnement actuel;
5. Sachent que la collecte et l'évaluation des données peuvent contribuer à une gestion de l'obésité basée sur la preuve et qu'elles doivent faire partie du dépistage médical de routine et des examens tout au long de la vie;
6. Encouragent le développement de compétences psychosociales favorisant pour tous

un mode de vie sain et une meilleure connaissance par le public de la diététique, de l'exercice et des dangers du tabac et de l'abus d'alcool;

7. Participent à la mise au point de meilleurs outils d'évaluation et de banques de données permettant des interventions mieux ciblées et plus justes.
8. Veillent à ce que l'obésité, ses causes et sa prise en charge fassent toujours partie des programmes de formation continue destinés au personnel de santé, y compris les médecins;
9. Fassent usage de la pharmacothérapie et de la chirurgie de l'obésité conformément aux directives basées sur la preuve et avec une évaluation des risques et des bénéfices liés à de telles thérapies.

RESCINDED